

# Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence



« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : École alternative de la Fourmilière

Date d'évaluation du plan de lutte : 15 mai 2026

Date du CE : 21 mai 2026

Année scolaire : 2025-2026

## Évaluation des éléments du plan de lutte

### Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Oui. Ce portrait s'appuie sur des bases solides et récentes (analyses d'avril 2026, sondages auprès des élèves et du personnel de mai 2026). La majorité des orientations prises en 2025-2026 se révèlent gagnantes et sont à reconduire pour l'année 2026-2027.

Voici les éléments confirmant que l'école est "en santé" et que les actions portent leurs fruits :

- **Pédagogie en plein air** : Son implantation est un succès, démontrant d'excellents résultats sur le bien-être et la disponibilité des élèves. Toutes les classes sont impliquées et actives.
- **Programmes de compétences personnelles et sociales (Dire-Mentor et Fluppy)** : Arrivés à leur deuxième année d'implantation, ils fonctionnent bien; les élèves réagissent de mieux en mieux aux interventions et développent un langage commun.
- **Climat de travail** : Le personnel est stable et ouvert à l'actualisation des pratiques éducatives. Le climat de travail est excellent et tous ont confiance les uns aux autres. Le sondage réalisé démontre que le personnel est heureux, à 100%.
- **Projet École positive** : Le projet se poursuit de manière dynamique avec l'intégration de jeux actifs et de saines prises de risque. Des présentations à ce sujet sont faites lors de l'inscription des parents.

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

## Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mis en place ?
  - Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?
- 

Commentaires :

**Objectif 1: Mettre en place le niveau 2 des programmes Fluppy et Dire-Mentor pour aider les élèves qui ont plus de difficulté à bien gérer leurs relations et leurs émotions, afin de prévenir la violence et l'intimidation.**

Nous n'avons pas ciblé les majeures de chaque classe, par manque de temps et de ressources. Nous reprendrons cette idée dès l'an prochain.

Les animations universelles en classe ont bien été réalisées cette année grâce à la collaboration des TES. Elles ont animé plusieurs ateliers de Dire-Mentor au primaire. Tous les ateliers Fluppy ont été réalisés en classe de maternelle.

Les interventions de niveau 2 se poursuivent pour soutenir les élèves plus fragiles, toujours avec les deux mêmes programmes : Dire-Mentor et Fluppy.

Pour l'an prochain, nous déploierons de plus en plus ces programmes, particulièrement en les actualisant avec les compétences personnelles et sociales.

**Objectif 2: Mettre en place les niveaux d'intervention 1, 2 et 3 au sein de l'école afin d'assurer une réponse graduée aux besoins des élèves et de désengorger le service des TES.**

Nous avons été en mesure de définir ce qui relève du niveau 1 (interventions universelles en classe), du niveau 2 (soutien ciblé) et du niveau 3 (interventions spécialisées). Ceux-ci seront déployés dès la rentrée 26-27. (Qui gère la fougère?)

Nous souhaitons offrir du co-développement sur les stratégies d'intervention de niveau 1 et 2, au personnel.

- Maintien de Dire-Mentor et Fluppy
  - Maintien de l'école positive: jeux actifs et prise de risques et présenter de nouveaux jeux.
  - Ateliers d'habiletés sociales par les TES individuellement, en sous-groupe ou dans la classe
-

---

· Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ? Selon les résultats de nos sondages sur la mobilisation et la socialisation, tenus en février/mars 2026, nos priorités sont les mêmes.

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

## Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires : Oui, les mesures en place favorisent la participation des parents

Discussions régulières au CE du plan de lutte

Utiliser l'agenda, le téléphone, le courriel ou Clic école pour les communications.

Rencontrer les parents rapidement

Appel des élèves à leurs parents lors d'une situation problématique.

Inviter les parents à l'école en co-éducation

Site Internet de l'école mis à jour chaque semaine et le lien envoyé aux parents.

Impliquer les parents dans la recherche de solution lors de situations problématiques.

3 assemblées générales de parents par année.

Information à diffuser	Stratégies de diffusion de cette information	Date
Un document expliquant le plan de lutte est distribué aux parents (LIP, art. 75.1).	Assemblée générale de parents	
	Infourmi <del>bi-mensuel</del>	Deux fois par mois
	<a href="#">Site Internet</a> de l'école	Plan de lutte actualisé Septembre Janvier Juin
Un document faisant état de l'évaluation annuelle des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence est remis aux parents (LIP, art. 83.1).	<a href="#">Site Internet</a> de l'école	Plan de lutte actualisé Septembre Janvier Juin
Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire (LIP, art. 76).	AG de parents <a href="#">Site Internet</a> de l'école	26 août Actualisation du plan de lutte: 30 octobre.
Un centre de services scolaire doit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, informer les élèves, les enfants et leurs parents de la possibilité de formuler une plainte en application de la procédure de traitement des plaintes prévue par la présente loi (LPNE, art. 21).	Site Internet du CSS Site Internet de l'école	30 septembre.

## Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

**Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence à l'établissement et, de façon plus particulière, pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 4°)**

Encourager les élèves à en parler à un adulte de l'école ou à ses parents.

Encourager le parent à contacter un membre du personnel de l'école.

Signaler par courriel: [ecole.fourmilier@cssrdn.gouv.qc.ca](mailto:ecole.fourmilier@cssrdn.gouv.qc.ca)

Signaler par téléphone : 450-438-1220

Prise de RDV avec les T.E.S. ou la direction

Agenda scolaire, Site Internet de l'école, AG de parents de début d'année, Rencontre en AG d'élèves 3 fois par année

Toutes ces modalités sont connues du personnel et des parents.

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

.

---

## Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

---

Commentaires :

Sensibiliser le personnel aux actions à poser pour assurer la confidentialité.  
Identifier un lieu confidentiel (local TES) pour rencontrer les personnes impliquées.  
Sensibiliser les intervenants à l'utilisation adéquate des outils de communication.

Totes ces mesures sont connues par le personnel et appliquées.

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

.

---

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

---

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
  - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
- 

Commentaires :

Oui. Tous les membres du personnel mettent en place les actions de manière rapide et efficace, et le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est bel et bien connu de l'ensemble de l'équipe. Un plan de protection et /ou plan d'action est rapidement créé et les parents contactés.

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

---

## Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimité ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
  - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
  - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
- 

Commentaires :

Les mesures en place portent fruits :

- **Pour les victimes** : Elles se sentent pleinement en sécurité grâce à l'intervention rapide de l'équipe. Elles reprennent confiance et apprennent à s'affirmer, encore plus avec l'implication des parents aux interventions de l'équipe école. Des plans d'action sont rapidement mis en place et actualisés lors des suivis.
- **Pour les auteurs** : L'accompagnement et l'enseignement explicite leur permettent d'apprendre de nouveaux comportements plus sains et de développer de meilleures compétences relationnelles pour éviter que les comportements se reproduisent. Des références aux partenaires sont régulièrement faites au besoin. Des plans d'action sont implantés au besoin pour les auteurs, selon les situations.
- **Pour les témoins** : Les interventions soutiennent adéquatement chaque témoin en fonction du rôle qu'il a joué, ce qui les encourage à devenir des acteurs positifs dans la situation. Nous nous assurons de la confidentialité. Parfois, des plans de protection sont aussi nécessaires pour les témoins.

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

---

## Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

---

Commentaires :

- Le fait de nommer un adulte de confiance pour l'élève, de mettre en place un plan de protection clair et d'assurer un suivi renforce la sécurité pour l'élève.
- L'élève sait vers qui se tourner. S'il ne le sait pas, nous déterminons avec lui, qui est son adulte de confiance à l'école.
- L'enseignement explicite des comportements pro-sociaux donne des alternatives aux comportements à changer.
- L'implication de la TES et l'utilisation d'outils de réflexion ou du coin calme dans chaque classe sont parfaits. Les fiches de réflexion devraient être revues et corrigées.
- Les mesures permettent à l'auteur de réfléchir à l'impact de ses actes sur la victime et de développer son empathie. Une prise de conscience par une rencontre aux parents peut aussi être prévue au besoin.
- La réparation peut prendre plusieurs formes : des excuses (écrites ou verbales), une action concrète pour aider la victime, par exemples.

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

---

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

---

Commentaires : Oui. À La Fourmière, les MÉMOS sont entrés à chaque événement. Étant donnée la proximité des parents à notre école, les MÉMOS positifs sont rares. Seulement les incidents sont entrés.

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

**Oui.**

- Tout est suivi via Power BI concernant les formations.
- La direction a effectué un rappel en janvier et en mai pour tous.
- Le nouveau personnel a accès aux formations, mais un rappel, dans leur rencontre de suivi pourrait être fait.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

**Oui. Toujours**

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

## Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Le personnel est mobilisé.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Les élèves sont impliqués.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>